



SECTION



VAR

Syndicat **Force Ouvrière DGFIP** – Section du Var
place besagne 83000 Toulon
Tél fixe : 04-94-03-82-90
Tél portable : 06-88-37-36-97
mail : fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv
web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/083/>

CTL du 4 mars 2020 compte rendu

Avant l'ouverture de ce CTL, FO-DFGIP a demandé un point d'information quant aux mesures préventives prises par la DDFIP du Var dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19.

Sans tomber dans la paranoïa, il nous semble important que les agents connaissent les actions concrètes mises en place.

La direction a indiqué que, à ce jour, 3 personnes revenant de zones à risques ou travaillant en contact avec des personnes fragiles ont été placées en télétravail.

Aucune fermeture des services n'est envisagée à ce jour.

Suite à notre questionnement, la direction a confirmé la destruction des stocks de masques périmés, achetés dans le cadre de la grippe H1N1.

Après lecture de la déclaration liminaire (à lire ci-contre), le directeur a répondu essentiellement sur 2 points :

- Nouvelles règles de gestion : Elles permettent, d'après la direction, de redonner aux échelons départementaux des marges de manœuvre. La mise en place de la logique de choix des cadres est un élément important de responsabilisation du DDFIP.

FO-DFGIP restera bien évidemment très attentif à la gestion RH des agents.

- Réforme de la notation dans le Var : Le DDFIP trouve que cette évolution est normale, qu'il n'est pas choquant de revenir à un peu plus de mesure, de lucidité et de clarté, afin d'être en mesure de mieux cerner l'activité des agents. D'après lui, 90 % des agents ne seront pas concernés, mais il veut pouvoir distinguer les « bons » éléments des « mauvais ».

FO-DFGIP a rappelé que cette mesure, dès lors qu'elle ne s'applique QUE dans le Var, va entraîner une discrimination des agents lors de demandes de mutation (postes au choix), promotion (tableau d'avancement, sélection IDIV...). De plus, FO-DFGIP a demandé une attention particulière pour les agents injustement lésés dans leur tableau synoptique, du fait de l'application de ces consignes.

1- PV du CTL du 28 novembre 2019 (vote)

FO-DFGIP n'a pas participé au vote, n'ayant pas siégé à la demi-heure de ce CTL.

2- PVR (programmation-vérification-recouvrement)

La mise en place de cette brigade élargie regroupant l'ensemble des acteurs de la chaîne du contrôle fiscal (PCE, PCR, BCR, BDV, PRS) au sein d'un même service (BDV 1) correspond à une volonté d'expérimenter une nouvelle forme d'organisation qui rapproche les 3 pans du CF, afin de se donner les moyens d'aller chercher les fraudes complexes (patrimoniales, reconstitution de recettes...), tout en gardant un lien entre les différentes entités et de travailler en osmose. Cette expérimentation de modernisation du CF pourrait être étendue.

FO-DFGIP reste en attente de résultats

3- Fusion SPF/SPFE Draguignan (service de publicité foncière)

Grâce à l'implication et l'investissement des agents et l'intervention de l'EDR et de la BNIPF, les délais d'enregistrement à J+1 et de publication des 2 SPF ont pu être rapprochés. La fusion des structures, opérée dans le cadre d'une démarche nationale de fusion des SPF, aura donc lieu le 23 mars 2020.

À noter que d'ici 2021, 2/3 des 354 services exerçant cette activité seront supprimés.

FO-DFGIP ne peut valider la fusion de services. 236 SPF vont disparaître, obligeant sur le plan national des agents à de la mobilité et éloignant les services des usagers. Même si dans le cas présent, à Draguignan, il ne s'agit que d'une régularisation juridique d'une fusion réalisée dans les faits.

Pour information, l'ANF (accès des notaires au fichier immobilier) est reporté fin 2020 au plus tard, les éditeurs ayant eu du mal à s'adapter aux exigences techniques (retour exploitables).

4- Budget

Le contrôle des dépenses, au cœur des préoccupations, entraîne l'utilisation croissante de CLI'ESI, la passation de marchés régionalisés ou nationaux économiquement plus avantageux, la maîtrise des frais de déplacement...

Mais l'optimisation des dépenses de fonctionnement des Directions passe aussi par la « mise en place progressive du Nouveau Réseau de Proximité ».

La DDFIP du Var s'est portée volontaire afin d'expérimenter la démarche de « budget participatif ». Il s'agit pour un comité de pilotage d'étudier au cours d'atelier des propositions devant améliorer le cadre de vie (ex : espaces verts), promouvoir une démarche éco-responsable (ex : plus de bouteilles en plastique...), organiser des actions ou événements de sensibilisation aux innovations, ou développer la responsabilité sociale de la DGFIP (ex : conventions avec les Centres d'Aide par le Travail).

5- SFACT La Garde

La mise en place du service facturier de la commune de la Garde est en phase d'aboutissement.

Les 3 agents du secteur dépenses de la trésorerie de la Valette iront périodiquement dans les locaux de la mairie, à tour de rôle, travailler avec les 3 agents communaux, afin de progressivement mutualiser les tâches. Le SFACT sera ainsi le seul point d'entrée des fournisseurs, et permettra d'éviter une redondance des contrôles, d'augmenter la qualité comptable et de diminuer le délai global de paiement.

Pour **FO-DFGIP**, après l'abandon des agences comptables, le sujet des SFACT revient à l'ordre du jour. Cependant, les expérimentations menées au plan national n'ont fait l'objet d'aucun retour d'expérience. Aucune donnée chiffrée, aucun document n'ont été communiqués.

Suite à notre interrogation, le DDFIP s'est engagé à nous communiquer un tableau de suivi concernant le SFACT de la Garde. À ce jour, aucune donnée précise quant à la périodicité d'intervention des agents de la DDFIP n'est établie. D'autres SFACT sont à l'étude dans le département.

6-Horaires d'ouverture au public du CFP de St TROPEZ (vote)

Les horaires du CFP de Saint-Tropez étant atypiques par rapport au reste du département, il a été proposé par la Direction que le centre soit ouvert au public les matinées des lundi, mardi et jeudi, les mercredi et vendredi matin étant réservés à l'accueil sur rendez-vous.

Dixit le directeur, **ce dispositif a vocation à être étendu à l'ensemble des CFP du département.**

Votes : **FO-DFGIP** s'est abstenu, étant par principe opposé aux fermetures des services publics mais ne voulant pas s'opposer à la volonté des agents

FO, SFIP : vote contre

CFDT/CFTC : vote pour

7- Nouveau réseau de proximité (NRP)

Service de Gestion Comptable (SGC) Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) :

En préambule, **FO-DFGIP** a tenu à réaffirmer son opposition totale à la mise en œuvre du plan Darmanin, véritable outil de destruction du réseau de la DGFIP, un des derniers réseaux de services publics de proximité, gratuit, de pleine compétence, où la présence d'agents, spécialistes, compétents, permet d'assurer une égalité de traitement des citoyens de tout le territoire, quelque soit leur situation sociale ou géographique.

Pour **FO-DFGIP**, la défense des services publics et de ses personnels passe toujours par le retrait du plan Darmanin.

Suite à cette intervention, la Direction a répondu qu'elle ne pouvait pas être plus claire : une carte et une fiche de présentation. Nous sommes dans le cadre d'une réforme territoriale de l'État, d'une présentation générale du NRP dont la dimension spatiale n'est pas encore quantifiée.

Concernant la scission SGC et CDL, la direction affirme que la réponse envers les élus locaux sera plus satisfaisante, les SGC traitant les tâches de gestion, tandis que le conseil sera assuré par les CDL.

Pour **FO-DFGIP**, les 2 fonctions sont indissociables, le conseil doit être contemporain des actes de gestion.

Là encore, la direction affirme que le regroupement en grosses structures permettra d'améliorer le délai global de paiement (DGP). **FO-DFGIP** a donc demandé un tableau comparatif du DGP entre petites et grosses structures actuelles, tenant compte des emplois vacants. Car, pour nous, ce sont justement les structures à taille humaine qui sont les plus performantes, étant plus proches des services des ordonnateurs. Du moins quand on leur donne les moyens humains de fonctionner !

La première tranche de restructurations des trésoreries commencera au 01/01/2021 :

- Les trésoreries d'Ollioules, du Beausset, de la Seyne municipale (qui n'a pas fini de s'installer dans ses nouveaux locaux des Playes) rejoindront le SGC de St Cyr pour la partie Secteur Public Local (SPL), le recouvrement étant partagé entre les SIP de La Seyne et Toulon.
- Le secteur SPL de la Valette et de Sollies Pont, ainsi que la gestion de la commune d'Ollioules seront rattachés au SGC de Toulon, les missions recouvrement de ces communes rejoignant le SIP de Toulon.
- Enfin, les budgets des trésoreries du Lavandou et de Cuers seront transférées au SGC de Hyères, à l'exception de 2 communes (Carnoules et Puget ville) qui rejoindront Draguignan. Le recouvrement sera transféré au SIP de Hyères.

Suite à la demande de **FO-DFGIP**, il a été précisé que des travaux vont être réalisés dans les locaux de Saint Cyr afin d'annexer un logement contigu, que suite à l'impossibilité d'un relogement de Toulon Municipale par la mairie, la DDFIP envisage une location (temporaire?). De même, le SGC de Brignoles devrait être relogé.

M21/M22 :

En ce qui concerne la M21, les budgets des hôpitaux de Cuers, Brignoles et du Luc seront transférés au 01/09/2020 au CHITS, celui de Hyères au 01/01/2021. **5 emplois seront transférés** au CHITS.

Les autres budgets seront transférés à compter de 2022. Et le CHITS déménagera à terme à la Valette, à la place de l'actuelle trésorerie.

A terme, les budgets M22 seront transférés à la Paierie Départementale.

FO-DFGIP a longuement demandé des précisions quant au volume d'emplois transféré vers les SGC ou les SIP. En effet, il est important pour les agents d'avoir une vision concrète de leur avenir professionnel, et de pouvoir prendre des décisions si besoin. La campagne de mutation ayant lieu au printemps, il est primordial d'avoir les informations en amont.

Cependant, malgré notre insistance, la direction n'a pas voulu communiquer à ce stade de projections RH, arguant que d'autres CTL auront lieu et que les renseignements chiffrés seraient communiqués à ce moment.

SIP/SIE Toulon :

La direction a indiqué que le bilan du RCT était globalement positif. L'accueil a diminué de 10 %, mais augmentation des e-contacts.

En revanche, le bilan est plus mitigé pour l'accueil téléphonique.

À ce sujet, le DDFIP a confirmé la montée en puissance des centres de contacts (par disparition des CPS, CIS). Ces CDC, dont le numéro d'appel sera indiqué sur les avis d'imposition, prendront en charge les courriels simples et les appels. Néanmoins, les SIP pourront être à nouveau sollicités en période de pointe (délestage avec ouverture temporaire des habilitations au plan national!).

Le RCT sera recalibré en terme d'effectif après la fusion des SIP de Toulon et les sectorisations des services de gestion revues.

FO-DFGIP a interrogé la direction quant au périmètre pris en compte pour les transferts d'emplois vers les SIP/SIE de la Seyne et de Hyères : avant/après fusion ? Agents occupant déjà les fonctions ?

À ce jour, le DDFIP n'a pu apporter de réponse. L'avis de la DG sera demandé.

À noter que des travaux seront réalisées au CFP de Hyères afin d'accueillir les nouveaux agents, le site de la Seyne disposant quant à lui de l'espace nécessaire (après déménagement de la trésorerie).

8- Points de contacts distanciels et présentsiels (vote)

Il est nécessaire de bien différencier les 2 termes.

Les points de contacts **distanciels** concernent l'implantation d'ordinateur dans les mairies des communes où il n'existe pas de trésorerie. L'accueil de 1^{er} niveau est assuré par un agent communal qui proposera un APRV (rendez-vous) par téléphone ou par visio (après contre-appel). À ce jour, 4 communes ont expérimenté le système : Belgentier, Montauroux, Entrecaseaux et Correns. En 2020, les communes de Comps sur Artuby, Callas, Garéoult, Bauduen, Salernes, Collobrières, Saint Julien, Pourrières, Carcès, Le Val et Plan la tour rentreront dans le dispositif. La confidentialité des échanges sera respectée.

Les points de contacts **présentiels** ou Espaces France service correspondent à la mise en place de structure polyvalente (multiples partenaires), suite à la fermeture de nos structures DGFIP. L'accueil de 1^{er} niveau sera assuré par un animateur. Une mise en relation avec un agent de la DGFIP (réfèrent) pourra être organisée, en temps réel, ou en différé. Les référents de rang 1 sont positionnés dans les SIP : ils répondront donc aux questions complexes sur l'assiette et le recouvrement. Les référents de rang 2 seront contactés par les référents de rang 1 en cas de questions relevant du périmètre du SPF(E), CDIF, Trésorerie.

À noter que le DDFIP a annoncé la possibilité d'**implantation d'un emploi DGFIP dans certains EFS du Haut Var**.

FO-DFGIP n'a pas voulu participer à un vote actant la fermeture de structures DGFIP pour les remplacer par des pseudo maison d'accueil multipolyvalentes. Certes, l'implantation de points de contacts distanciels dans des communes isolées pourrait être satisfaisante, si elle ne s'accompagnait pas de la destruction du réseau de la DGFIP.

9- Questions diverses

FO-DFGIP a souhaité avoir des précisions quant à la préparation du « zéro cash ».

En effet, l'expérimentation a débuté le 28 février dernier dans certains départements, et devrait être étendue au 01 juillet.

D'après la direction, le réseau de buralistes partenaires dans le département du Var semble suffisant. De plus, les **caisses des accueils DGFIP seront maintenues pendant une période de transition non déterminée**. La problématique des bons de secours (secours d'urgence) n'est pas encore résolue à ce jour.

Vos représentants FORCE OUVRIERE:

Titulaires: S. Degeilh, F. Mosca, S. Charbonneyre

Suppléants: A.Maurice, P.Bernard, C. Banchetry

Experts: L.Dupont, P. Venture